

# Procès-Verbal de la séance du 16 mars 2023

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 15	<b><u>Sont présents</u></b> : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Sébastien RAYNAL, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Sébastien JACQUES
<b><u>Présents</u></b> : 14	<b><u>Représentés</u></b> :
<b><u>Votants</u></b> : 14	<b><u>Excuses</u></b> : Alain COMPEYRON
	<b><u>Absents</u></b> :
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Gilles PASCAL

---

2023_01	Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 12 décembre 2022
2023_02	Participation de la commune de Lachamp-Ribennes au transport 2020/2021
2023_03	Travaux d'électrification extension AEP Laubespain - versement fonds de concours
2023_04	Rénovation de la cantine de l'école publique - Demande de subvention au titre du fonds vert
2023_05	Acquisition d'un tracteur et ses équipements pour le déneigement et l'entretien des voies communales - Demande de subvention au titre de la DETR 2023
2023_06	Rénovation de la cantine de l'école publique - Demande de subvention au titre des contrats territoriaux 2022-2025
2023_07	Aménagement des bureaux : accueil et secrétariat de la mairie - Demande de subvention au titre de la DETR 2023
2023_08	Demande d'aide pour la mise en service d'une interconnexion entre le réservoir de Laubespain et le collecteur de Ribennes - DETR 2023
2023_09	Transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien de la RD999 dans la traversée de Lachamp - convention financière

## Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 12 décembre 2022

**CONSIDERANT** qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 12 décembre 2022,

### **Le Conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

**APRES** avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2022,

**APPROUVE à l'unanimité** ce document.

## Participation de la commune de Lachamp-Ribennes au transport 2020/2021

Madame le maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2020/2021 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté

(2 355,00 € pour l'année scolaire 2020/2021), soit 471,00 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision, et en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 5 652,00 € pour les 12 élèves de la commune de Lachamp-Ribennes.

Autorisation est donnée à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires.

### **Travaux d'électrification extension AEP Laubespain - versement fonds de concours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

Madame le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Extension BTS traitement AEP à Laubespain (soit 205 ml)	23 925,23 €	Participation du SDEE	20 825,23 €
		Fonds de concours de la commune (1000 € + 105 ml x 20 €)	3 100,00 €
<b>Total</b>	<b>23 925,23 €</b>	<b>Total</b>	<b>23 925,23 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** la proposition de Madame le maire ;

**S'ENGAGE** à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

**DECIDE** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

### **Rénovation de la cantine de l'école publique - Demande de subvention au titre du fonds vert**

La commune de Lachamp-Ribennes souhaite engager une opération de rénovation de la cantine de l'école publique. Ces locaux se trouvant également dans le bâtiment abritant une ancienne auberge, l'objectif poursuivi serait en effet de maintenir un service de restauration scolaire mais aussi pour la population et le public.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune envisage de déposer une demande d'aide financière auprès du fonds vert.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL - prévisionnel					
CHARGES		PRODUITS			
311 011,05 €		311 011,05 €		taux	
<b>TRAVAUX</b>	<b>250 444,39 €</b>	<b>Aides publiques</b>	<b>248 808,84 €</b>	80%	
Lot 1 Désamiantage	10 000,00 €	Etat DSIL	136 755,98 €	44%	obtenu
Lot 2 GO Maçonnerie VRD	60 415,95 €	Fonds vert	57 351 €	18%	sollicité
Lot 3 Charpente bois et métallique	46 645,94 €	Département	54 702 €	18%	obtenu
Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium	9 240,29 €				
Lot 5 Menuiseries intérieures	3 334,10 €				
Lot 6 Doublage - cloisons sèches - plafond	25 894,79 €				
Lot 8 Carrelage - Faïences	5 598,09 €				
Lot 9 Plafonds démontables	2 687,15 €				
Lot 10 Sols souples	2 600,44 €				
Lot 11 Enduits extérieurs	6 294,77 €				
Lot 12 Peinture - Nettoyage	1 904,89 €				
Lot 13 Chauffage - sanitaire - ventilation	28 883,38 €				
Lot 14 Courants forts et faibles	24 105,73 €				
Lot 15 Cuisine	22 838,87 €				
<b>HONORAIRES</b>	<b>60 566,66 €</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>62 202 €</b>	20%	
MOE	60 566,66 €	Lachamp Ribennes	62 202 €		

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de rénovation de la cantine scolaire pour un montant de 311 011,05 € HT, ainsi que les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Acquisition d'un tracteur et ses équipements pour le déneigement et l'entretien des voies communales - Demande de subvention au titre de la DETR 2023**

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que le tracteur acheté en 2017 par l'ancienne commune de Ribennes n'est plus adapté.

En effet, depuis sa fusion avec l'ancienne commune de Lachamp en 2019, les besoins de la commune nouvelle de Lachamp-Ribennes se sont élargis nécessitant d'ajuster le matériel et les équipements à un territoire plus large et à des travaux plus volumineux. Le tracteur actuel ne permet plus de répondre aux besoins de la commune et plus particulièrement aux opérations de déneigement.

Il est prévu l'acquisition d'un tracteur, d'une étrave, d'un chargeur et d'une cuve à eau pour un montant total de 94 650,00 € HT. La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant HT €	Taux
Fonds propres	37 860,00	40 %
Etat DETR	56 790,00	60 %
<b>TOTAL € HT</b>	<b>94 650,00</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet d'acquisition d'un tracteur et ses équipements : étrave, chargeur et cuve à eau pour un montant de 94 650,00 € HT, ainsi que les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

### **Rénovation de la cantine de l'école publique - Demande de subvention au titre des contrats territoriaux 2022-2025**

La commune de Lachamp-Ribennes souhaite engager une opération de rénovation de la cantine de l'école publique. Ces locaux se trouvant également dans le bâtiment abritant une ancienne auberge, l'objectif poursuivi serait en effet de maintenir un service de restauration scolaire mais aussi pour la population et le public.

La commune a déposé une demande d'aide financière au titre des Contrats Territoriaux 2022/2025 votée par l'Assemblée Départementale le 30 mai 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL - prévisionnel</b>				
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>		
<i>311 011,05 €</i>		<i>311 011,05 €</i>		taux
<b>TRAVAUX</b>	<b>250 444,39 €</b>	<b>Aides publiques</b>	<b>248 808,84 €</b>	80%
Lot 1 Désamiantage	10 000,00 €	Etat DSIL	136 755,98 €	44% obtenu
Lot 2 GO Maçonnerie VRD	60 415,95 €	Fonds vert	57 351 €	18% sollicité
Lot 3 Charpente bois et métallique	46 645,94 €	Département	54 702 €	18% obtenu
Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium	9 240,29 €			
Lot 5 Menuiseries intérieures	3 334,10 €			
Lot 6 Doublage - cloisons sèches - plafond	25 894,79 €			
Lot 8 Carrelage - Faïences	5 598,09 €			
Lot 9 Plafonds démontables	2 687,15 €			
Lot 10 Sols souples	2 600,44 €			
Lot 11 Enduits extérieurs	6 294,77 €			
Lot 12 Peinture - Nettoyage	1 904,89 €			
Lot 13 Chauffage - sanitaire - ventilation	28 883,38 €			
Lot 14 Courants forts et faibles	24 105,73 €			
Lot 15 Cuisine	22 838,87 €			
<b>HONORAIRES</b>	<b>60 566,66 €</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>62 202 €</b>	20%
MOE	60 566,66 €	Lachamp Ribennes	62 202 €	

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de rénovation de la cantine scolaire pour un montant de 311 011,05 € HT, ainsi que les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Aménagement des bureaux : accueil et secrétariat de la mairie - Demande de subvention au titre de la DETR 2023**

Madame le maire expose :

Suite à la fusion des anciennes communes de Ribennes et de Lachamp en 2019, la mairie de Ribennes devenue mairie siège, accueil depuis le secrétariat de la commune nouvelle.

Les locaux initialement prévus pour un bureau ne sont plus adaptés car les deux secrétaires ont à présent leurs permanences à la mairie siège de Ribennes.

Il est donc prévu d'aménager un espace de travail comprenant deux bureaux pour l'accueil et le secrétariat. De plus, cet aménagement devra tenir compte d'une étude de poste pour des agents en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Le matériel informatique étant obsolète devra également être renouvelé pour s'adapter aux nouvelles obligations en terme de dématérialisation et de déportation suite à la fusion des communes.

Il est prévu l'acquisition de matériel informatique, et mobilier de bureaux pour un montant total de 4 096,13 € HT. La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant HT €	Taux
Fonds propres	1 638,45	40 %
Etat DETR	2 457,68	60 %
TOTAL € HT	4 096,13	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet d'acquisition de matériel informatique, et mobilier de bureaux pour un montant total de 4 096,13 € HT, ainsi que les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

### **Demande d'aide pour la mise en service d'une interconnexion entre le réservoir de Laubespain et le collecteur de Ribennes - DETR 2023**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la pénurie d'eau rencontrée cet été sur la commune, il serait nécessaire et urgent de créer un réseau d'eau entre le réservoir de Laubespain et le collecteur de Ribennes. Cette interconnexion permettrait d'alimenter à la fois Lachamp, et Ribennes en cas d'insuffisance par l'alimentation du surplus AEP du réseau de Lachamp sans avoir recours au transport par camion citerne qui a été beaucoup trop sollicité en 2022. Cette opération qui

s'inscrit dans une urgence sécheresse est envisagée entre le 15 mai 2023 et le 30 juin 2023.

Le Maire présente alors le devis de l'entreprise SAS JANNETTA TP à Saint-Chély-d'Apcher, établi en novembre 2022 pour un montant de 31 330,00 € HT soit 37 596,00 € TTC de travaux.

Après concertation et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition du de l'entreprise SAS JANNETTA TP pour un montant de travaux de 31 330,00 € HT (37 596,00 € TTC)
- Demande que Madame le Maire sollicite les subventions au titre de la DETR 2023 suivant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement	Taux subvention	Montant subvention
DETR 2023	60 %	18 798,00 €
Commune	40 %	12 532,00 €
TOTAL	100 %	31 330,00 €

- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à œuvre de ce programme

### **Transfert de maitrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien de la RD999 dans la traversée de Lachamp - convention financière**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes du projet d'aménagement de la traversée de Lachamp.

Le maître d'œuvre AMAT Bureau d'Études demeurant 20 Allée des Soupirs 48000 Mende a procédé à l'établissement du projet, au montage du DCE et à la consultation des entreprises.

Après analyse des offres, l'entreprise SOMATRA de Marvejols a été retenue.

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune, il est prévu de préciser le montant de la participation financière pour la remise en état de la route départementale,

Ainsi, au vu du décompte établi par le Maître d'œuvre, le montant de la dite participation est évalué à 114 000,00 € TTC à l'issue de la procédure de consultation.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Sollicite la participation financière du Département d'un montant prévisionnel plafonné de 114 000 € TTC, celui-ci devant être actualisé en fonction des dépenses réellement engagées à l'achèvement des travaux,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à la convention.